

Accueillir, Accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap



Charte d'engagement

PRÉAMBULE

Cegape est un organisme de formation professionnelle domicilié au 4-10 avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret. Cegape est inscrit au RCS de Nanterre B 409 892 585, et déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 27468 75 en tant qu'organisme de formation.

NOS 5 ENGAGEMENTS

1) Accessibilité des locaux :

- Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Nous veillons à ce que tous les espaces de formation soient équipés pour accueillir des personnes en situation de handicap

2) Adaptations pédagogiques, matérielles, organisationnelles

En fonction des besoins de la personne en situation de handicap, Cegape s'engage à contacter les référents AGEFIPH pour adapter la formation d'un point de vue pédagogique, matériel et organisationnel.

3) Formation et sensibilisation du personnel

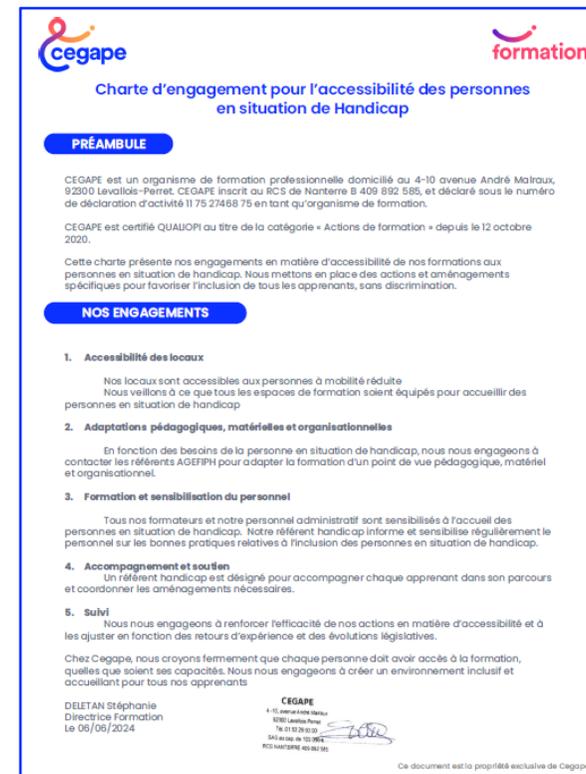
Nos formateurs et notre personnel administratif sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap informe et sensibilise régulièrement le personnel sur les bonnes pratiques relatives à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

4) Accompagnement et soutien

Un référent handicap est désigné pour accompagner chaque apprenant dans son parcours et coordonner les aménagements nécessaires.

5) Suivi

Nous nous engageons à renforcer l'efficacité de nos actions en matière d'accessibilité et à les ajuster en fonction des retours d'expérience et des évolutions législatives.



[>>> TÉLÉCHARGER NOTRE CHARTE D'ENGAGEMENT](#)



Procédure d'accueil

AVANT LA FORMATION

Cegape prend connaissance du handicap d'un futur apprenant par le biais du bulletin d'inscription ou par le biais du client ou par tout autre moyen (mail ou téléphone émis par l'apprenant).

Le Référent handicap de Cegape prend contact soit avec le client (formation intra) soit avec l'apprenant (formation inter) afin de prendre connaissance du besoin via le questionnaire.

Le Référent handicap de Cegape organise avec le concours de l'apprenant et/ou du Référent handicap du client et/ou des organismes concernés la mise en place du besoin identifié

Le Référent handicap de Cegape avertit le formateur de l'aménagement initié.

PENDANT LA FORMATION

Le formateur accueille l'apprenant en situation de handicap. Avec son accord, présentation au collectif des spécificités de son handicap ou plus précisément de son aménagement si cela nécessite une attention particulière des autres apprenants

Le formateur demandera à l'apprenant en situation de handicap son avis sur la qualité de la prise en charge de son besoin d'aménagement

APRES LA FORMATION

Cegape demandera à l'apprenant (formation inter) ou au client (formation intra) un retour de la prise en charge



Avant la formation

Si une personne est en situation de handicap, merci de prendre contact avec votre référent handicap ou contacter le référent handicap de Cegape

→ **Emna ABDELJAOUAD** / emna.abdeljaouad@cegape.fr

Les adaptations peuvent être individuelles ou collectives pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires. Elles portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication. Elles sont mises en œuvre sur la base des informations fournies :

- Par la personne handicapée elle-même dans le cas de situation de formation interentreprises
- Par le référent handicap du client dans le cas de situation de formation interentreprises
- Dans tous les cas, l'ensemble des éléments transmis à Cegape est soumis à confidentialité

Les aménagements peuvent être organisationnels et pédagogiques, aide technique, humaine et/ou animales. Ci-dessous quelques exemples :

- Présence d'un chien d'assistance ou chien de guide
- Mise à disposition d'une place de parking dédiée
- Mise à disposition d'une interface ou d'un interprète en LSF
- Aménagement des conditions de restauration

Afin de répondre au mieux aux besoins, nous avons mis en place un questionnaire à soumettre à l'apprenant en situation de handicap ou au référent handicap du client.



Questionnaire

- Cegape a mis en place un questionnaire afin de poser les bonnes questions à l'apprenant directement (formation inter) ou au client (formation intra) afin d'accueillir les publics en situation de handicap dans les meilleures conditions.
- [2 formats de questionnaires](#) sont mis à votre disposition :

[VERSION EN LIGNE](#)

[VERSION PAPIER](#)



Contacts d'accompagnement

Le référent handicap Cegape contacte l'apprenant (formation inter) ou le client (formation intra). Le besoin en aménagement est identifié :

1. Soit la personne a déjà tout en sa possession et dans ce cas, peut suivre sa formation

2. Soit il y'a un besoin d'accompagnement externe :

- Par la personne handicapée elle-même dans le cas de situation de formation inter entreprises
- Par le référent handicap du client dans le cas de situation de formation intra entreprises
- Dans tous les cas, l'ensemble des éléments transmis à Cegape est soumis à confidentialité

A. En formation inter : Le référent handicap Cegape prend contact avec le Responsable handicap Formation de l'Agefiph ou le Cap Emploi du département dans lequel se déroule la formation :

- Département 75 : UNIRH 75 – Le Chaumont, 43 bis rue d'Hautpoul – 75019 PARIS – [01 44 52 40 60](tel:0144524060)
- Département 92 : UNIRH 92 – 27 bis rue Louis Rolland – 92120 MONTROUGE – [01 42 53 76 76](tel:0142537676)
- Pour les interfaces de communication en LSF : [URAPEDA](#)

B. En formation intra : Le référent handicap Cegape prend contact avec le référent handicap du client ou l'apprenant en situation de handicap ou le donneur d'ordre chez le client.

C. Contacts Agefiph Île-de-France : Bastien GIESBERGER et M'ballo SECK, rhf-idf@agefiph.asso.fr





L'action
publique
en mouvement

4 – 10, avenue André Malraux
92300 Levallois- Perret

Tél. : 01 53 29 93 00

formation@cegape.fr

Cegape.fr



Version Mars 2025 – Ce document est la propriété exclusive de Cegape